



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# **Guide de l'affectation après la 3<sup>ème</sup> dans l'académie de Toulouse**

- **pour les établissements Hors-Académie**
- **pour les établissements agricoles privés de l'Académie de Toulouse**

**Affectation en 2<sup>nde</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP dans un établissement public de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture.**

**AFFELNET  
avril 2011**

## SOMMAIRE

<b>FICHE 1 :</b>	<b>AFFELNET POST-3 .....</b>	<b>page 3</b>
<b>FICHE 2 :</b>	<b>PRINCIPES RETENUS POUR L’AFFECTATION APRES LA 3<sup>ème</sup> .....</b>	<b>page 4</b>
<b>FICHE 3 :</b>	<b>LA PROCEDURE 2011 .....</b>	<b>page 6</b>
<b>FICHE 4 :</b>	<b>CANDIDATER DANS L’ACADEMIE DE TOULOUSE .....</b>	<b>page 7</b>
<b>FICHE 5 :</b>	<b>RECRUTEMENTS PARTICULIERS .....</b>	<b>page 10</b>
<b>annexe 1 :</b>	<b>grille des coefficients 2NDPRO/CAP</b>	
<b>annexe 2 :</b>	<b>sections à recrutement départemental ou académique LP /2GT</b>	
<b>annexe 3 :</b>	<b>coordonnées des Inspections académiques</b>	
<b>annexe 4 :</b>	<b>dossier « demande d’affectation dans l’académie de Toulouse »</b>	

### AFFELNET POST-3

L'application AFFELNET (AFFectation des ELèves par le NET) grâce au module PAM, (Pré-classement Automatique Multicritères) est un outil d'aide à l'affectation au service de la politique académique.

Deux principes sont à la base du calcul automatique du barème, conformément aux instructions nationales et académiques, favoriser la poursuite d'études et prévenir les sorties du système éducatif en privilégiant l'affectation :

- l'affectation sur le premier vœu : il est admis que la hiérarchisation des vœux traduit l'intérêt du candidat pour les spécialités.
- l'affectation des publics prioritaires sur certains CAP.
- l'affectation de proximité.

Le module affectation attribue à chaque élève une seule affectation sur son vœu le mieux placé, en tenant compte des capacités d'accueil et de l'ordre des vœux. Le classement en liste supplémentaire n'est retenu que pour les spécialités contingentées.

**La procédure s'applique à tous les élèves candidats dans un établissement public de l'Education Nationale ou relevant du ministère de l'Agriculture issus :**

- de 3<sup>ème</sup> générale, 3<sup>ème</sup> SEGPA, 3<sup>ème</sup> DP6, 3<sup>ème</sup> Insertion,
- de 2<sup>nde</sup> GT en réorientation,
- de 2<sup>nde</sup> professionnelle (redoublants ou en réorientation), 1<sup>ère</sup> année de CAP (redoublants ou en réorientation),
- ainsi que les publics MGI, ENAF, DIMA, ULIS en fin de cycle, RFI (élèves souhaitant un Retour en Formation Initiale).

## PRINCIPES RETENUS POUR L'AFFECTATION POST- 3<sup>ème</sup>

### TYPES DE VOEUX

- **Vœux AFFELNET sans note** : concernent les 2GT « génériques » non contingentées des lycées publics (correspond à la majorité des vœux). Le barème repose sur le bonus 1<sup>er</sup> vœu et le bonus « lien zone géographique » délivré en fonction du lieu d'habitation du responsable légal de l'élève et ce, afin d'assurer une affectation dans le lycée de proximité. Tout élève candidat à une entrée en 2GT doit faire un vœu non contingenté dans son lycée de secteur pour assurer son affectation.
- **Vœux AFFELNET avec notes** : concernent la voie professionnelle et les 2GT contingentées (à capacité d'accueil limitée) des établissements publics. Le barème repose sur le bonus 1<sup>er</sup> vœu, sur les notes (coefficientées pour le LP), le bonus rapprochement établissement et l'avis du conseil de classe pour les vœux LP ;
- **Vœux de recensement** : Ce sont des vœux d'information (privé, apprentissage, hors-académie ou redoublement) qui ne donnent lieu à aucune affectation.

### LES CRITERES ET PRINCIPES UTILISES DANS L'APPLICATION AFFELNET :

- **Les résultats scolaires des élèves** : Les notes prises en compte **sont celles de la classe de 3<sup>ème</sup>**. Les notes sont multipliées automatiquement par des coefficients définis par spécialité par les personnels d'inspection (**annexe 1**) pour les demandes dans les formations contingentées.
- **L'avis de l'équipe éducative et du chef d'établissement** : est formulé pour chacun des vœux de LP et LPA et donne lieu aux bonus suivant : **Très Favorable** = 500 ; **Favorable** = 300 ; **Réservé** = 100 Cette valeur doit refléter la motivation du jeune et son implication dans la construction de son projet (démarches effectuées, visite de LP, stage...).
- **Le lissage statistique** : Les notes brutes font l'objet d'un traitement permettant d'atténuer les effets de notation sur ou sous évaluée dans un groupe. Pour chacune des disciplines, une nouvelle note est obtenue, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion.
- **Effet « Formation d'origine »** : Afin de traduire les priorités académiques d'affectation une pondération est appliquée au barème en fonction de l'origine scolaire des élèves.
  - 1 pour les 3<sup>ème</sup> générale, 3DP6, 2GT, 2<sup>nde</sup> professionnelle, 1<sup>ère</sup> année CAP
  - 0.6 pour les 3<sup>ème</sup> SEGPA, INSERTION, MGI, DIMA, ENAF.
  - 0.6 pour les Terminales de CAP, BEP, 1<sup>ère</sup> et terminale de BAC professionnel, général et technologique.

## LES BONUS :

Les bonus s'ajoutent soit automatiquement soit manuellement en fonction des situations.

- **Bonus 1<sup>er</sup> vœu : 1300 points - automatique**  
a vocation à traduire l'intérêt du candidat pour les spécialités ou des enseignements d'exploration « rares » demandés.
- **Bonus « filières » : 9000 points - automatique**  
favorise l'affectation des élèves de 3SEGPA/Insertion/MGI/ /dispositif d'accueil/CPA dans les CAP Prioritaires.
- **Bonus « lien zone géographique» pour les 2GT : 2000 points – automatique**  
lié à la zone géographique saisie. L'adéquation entre la zone géographique du candidat et la zone géographique du LGT est définie par l'IA (se référer aux consignes de sectorisation de chaque Inspection Académique).
- **Bonus « rapprochement géographique LP» : 1100 points ou 1300 points - automatique**  
favorise l'affectation des élèves dans les LP selon qu'il s'agisse d'une spécialité départementale (1100) ou académique (1300).
- **Bonus « dérogation » pour les 2GT : automatique mais ne donne pas une affectation systématique.** Les élèves sont affectés sur les places disponibles, après affectation des élèves du secteur. Les critères sont saisis dans AFFELNET sur justificatifs de la famille.
- **Bonus « handicap/cas médicaux » pour le LP : saisi par l'IA**  
Correspond à l'attention particulière dont doivent faire l'objet ces jeunes. Les collèges d'origine devront transmettre les noms des élèves pouvant bénéficier de ce bonus au médecin conseiller technique de l'IA.
- **Bonus Sportif Haut niveau : saisi par l'IA après sélection des clubs sportifs.**

## LA PROCEDURE 2011

Le calendrier 2011 dissocie de façon plus marquée l'orientation et l'affectation. Le traitement de l'affectation des élèves réalisé sur la demande des familles, entraîne **une affectation conditionnelle** des élèves c'est-à-dire une affectation « sous réserve de conformité avec la décision d'orientation du chef d'établissement » (uniquement pour les élèves de 3<sup>ème</sup>). Cette mention est portée sur la notification d'affectation aux familles.

A noter

**L'inscription en lycée sera subordonnée à la vérification de la conformité entre la décision d'orientation et l'admission prononcée. C'est la fiche de dialogue du 3<sup>ème</sup> trimestre portant la mention de la décision d'orientation du chef d'établissement qui servira de justificatif.**

Ce calendrier permet d'apporter une information plus précoce à la fois aux familles et aux lycées d'accueil et ce, afin d'anticiper la préparation de la rentrée 2011 (constitution des classes...), d'assurer le travail nécessaire en amont pour les inscriptions, d'obtenir un état des places vacantes plus précoce afin de démarrer le suivi des élèves sans solution pour les collègues.

### Chaque élève peut formuler :

- **3 vœux en lycée général et technologique.** Les vœux de 2GT exprimés par les familles doivent mentionner les enseignements d'économie SES ou PFEQ choisis en 1<sup>er</sup> enseignement ainsi que le 2<sup>ème</sup> enseignement d'exploration choisi, voire le 3<sup>ème</sup>.
- Tout élève qui demandera une **entrée en 2GT devra impérativement** formuler un vœu pour le lycée du secteur avec des enseignements d'exploration non sélectifs afin d'assurer son affectation.
- **4 vœux en lycée professionnel.**
- des vœux de recensement ou d'information : les familles sont invitées à déclarer leurs vœux dans le privé, en apprentissage ainsi que les vœux hors-académie ou le redoublement de 3<sup>ème</sup>.

La hiérarchie des vœux est prépondérante, l'élève ne peut être affecté que sur un seul vœu. Il peut toutefois conserver son rang sur la liste complémentaire correspondant à un vœu mieux classé dans ses préférences que celui sur lequel il est affecté.

Les élèves qui souhaitent **mixer des vœux LP et 2GT**, à la condition d'avoir une décision d'orientation 2GT, doivent en règle générale, inscrire le vœu LP en premier puisqu'il s'agit d'une affectation au barème.

Le recrutement en CAP Prioritaire est ouvert en priorité aux publics spécifiques. Il peut être conseillé à un élève de 3<sup>ème</sup> dont les résultats scolaires sont très faibles. Ce dossier sera alors transmis à l'IA et sera examiné en commission Prépa.

Pour rappel : Un vœu est composé d'une spécialité professionnelle de BACPRO/CAP associé à un établissement ou, pour les 2GT d'aucun enseignement d'exploration pour les 2GT de secteur, de 1 enseignement dans la majorité des vœux contingentés, ou 2 enseignements d'exploration.

L'affectation est basée sur le principe de la sectorisation : soit sur le lieu de résidence du responsable légal de l'élève pour une demande au lycée général et technologique, soit sur le département ou l'académie pour les spécialités professionnelles.

## Pour candidater dans l'académie de Toulouse

### Pour connaître les formations professionnelles ou les enseignements d'exploration proposés dans les établissements de l'académie de Toulouse :

Les candidats pourront se référer au site ONISEP [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), les infos de ma région, choisir « Midi-Pyrénées » dans le menu déroulant, cliquer sur l'icône « vos guides régionaux en téléchargement » : « Après la 3<sup>ème</sup> en Midi Pyrénées », ou « Un CAP pour un métier » pour les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA/Insertion.

Les candidatures dans l'enseignement privé sous contrat sont à adresser directement à l'établissement.

### LA FORMULATION DES VŒUX :

Les demandes d'affectation sont formulées sur le dossier « demande d'affectation dans l'académie de Toulouse ». Ce dossier doit être signé par la famille et complété par l'établissement. Il sert de support à la saisie dans AFFELNET pour les coordonnées du candidat, vœux, moyennes des notes de 3<sup>ème</sup>, et avis de l'équipe éducative pour les vœux en lycée professionnel.....

### LA SAISIE DES CANDIDATURES : du lundi 16 mai 2011 au mercredi 8 juin à 12H



attention

**La saisie d'un élève n'est possible qu'avec un INE valide.** En cas d'absence d'INE vous devez faire la demande d'INE provisoire à [ineaffelnet@ac-toulouse.fr](mailto:ineaffelnet@ac-toulouse.fr) en indiquant très précisément le nom de l'élève, son prénom, sa date de naissance, la formation en cours et la formation souhaitée (niveau). Cette demande doit être formulée à partir d'une adresse établissement.

### Accès au serveur :

Seuls les établissements hors-académie publics et privés sous contrat, les établissements agricoles privés seront autorisés à utiliser le service de saisie simplifiée pour saisir les candidatures de leurs élèves.

- Vous devez vous connecter sur <http://affelmap.orion.education.fr/affelmap3> et suivre la procédure d'inscription pour demander le mot de passe directement sur site.
- L'écran vous affichera le message suivant : « Vous êtes un établissement scolaire et ne possédez pas d'identifiant de connexion pour accéder à ce service. Vous pouvez demander à utiliser ce service en cliquant sur le lien ci-dessous ».

Vous devrez alors cliquer sur « S'inscrire ».

Les mots de passe ne seront envoyés qu'à partir du 10 mai 2011.

Pour contacter le service gestionnaire qui correspond au vœu demandé en premier par la famille.

09 - Ariège :	<a href="mailto:ia09dosaff@ac-toulouse.fr">ia09dosaff@ac-toulouse.fr</a>
12 - Aveyron :	<a href="mailto:ia12-dipeve@ac-toulouse.fr">ia12-dipeve@ac-toulouse.fr</a>
31 - Haute-Garonne :	<a href="mailto:mray2@ac-toulouse.fr">mray2@ac-toulouse.fr</a>
32 - Gers :	<a href="mailto:divsco32@ac-toulouse.fr">divsco32@ac-toulouse.fr</a>
46 - Lot :	<a href="mailto:orient46@ac-toulouse.fr">orient46@ac-toulouse.fr</a>
65 - Hautes-Pyrénées :	<a href="mailto:ce.ia65affect@ac-toulouse.fr">ce.ia65affect@ac-toulouse.fr</a>
81 - Tarn :	<a href="mailto:ia81-orientation@ac-toulouse.fr">ia81-orientation@ac-toulouse.fr</a>
82 - Tarn et Garonne :	<a href="mailto:dee2.ia82@ac-toulouse.fr">dee2.ia82@ac-toulouse.fr</a>

**LA SAISIE :**

Dans l'onglet « **identification de l'élève** » il est très important de saisir avec le plus grand soin l'adresse, les numéros de téléphone (saisir deux numéros si possible), il est également très important de bien saisir la LV1 et la LV2. Pour rappel : vous devez valider chaque page après saisie avant de passer à la suivante.

**A noter**

**La zone géographique à saisir est : HACATLS.** La zone géographique sera modifiée par les services gestionnaires au regard des pièces justificatives.

**La décision d'orientation est saisie** conformément à la décision d'orientation arrêtée par le chef d'établissement.

**Dans l'onglet « vœux » :**

- La saisie des vœux **2GT non contingentées** (ou de secteur) : cette 2GT « générique » englobe l'ensemble des seconds choix d'enseignements possibles dans l'établissement. **Le 2<sup>ème</sup> enseignement d'exploration (PFEG, MPS...)** sera obligatoirement spécifié lors de la saisie à **l'aide d'un menu déroulant qui proposera les enseignements possibles.** En revanche, SES ou PFEG choisi comme premier enseignement d'exploration ne sera jamais mentionné dans le libellé du vœu, ni dans AFFELNET.
- Pour la saisie des **2GT contingentées, les enseignements d'exploration sont constitutifs du vœu.** (par exemple 2DEGT1 Création et culture design, EPS ; 2DEGT2 A-SON.....).
- Les enseignements facultatifs, les sections européennes ne font pas partie des critères d'affectation et ne sont donc pas saisis dans AFFELNET.

La saisie de l'avis de l'équipe éducative pour les vœux de la voie professionnelle est effectuée pour chaque vœu LP.

La demande d'assouplissement de la carte scolaire doit être saisie en même temps que la saisie des vœux et dans tous les cas avant le **8 juin 2011** (formulaire «demande de dérogation» et lettre aux familles – se conformer aux instructions départementales).

**A noter**

Cette demande **ne peut porter** que sur un vœu **2GT non contingenté**. L'élève doit formuler obligatoirement un vœu 2GT non contingenté dans son lycée de secteur pour garantir une affectation en cas de suite défavorable à la demande.

**Dans « l'onglet notes »**

Les notes saisies sont arrondies au ½ point supérieur. La saisie NN (non noté) ne peut pas s'appliquer aux disciplines suivantes : Français / Math / LV1. Lorsque l'élève n'a pas de LV1, il convient de saisir à nouveau la note de français. En cas d'absence de notes dans une discipline saisir NN (non noté).

- Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> : saisir les moyennes des notes de l'année en cours dans AFFELNET.

**NB : pour tous les élèves de 3DP6, il faut saisir la moyenne de DP6 en remplacement de la note de technologie.**

- 3<sup>ème</sup> SEGPA / INSERTION / DIMA /MGI /ENAF : saisir les moyennes des notes des 3 trimestres en Français, / math / LV1 / EPS et Technologie qui correspond à la moyenne des notes de l'enseignement professionnel.
- 3<sup>ème</sup> agricole : saisir les moyennes des notes sur les 3 trimestres : notes de Biologie / Ecologie pour SVT et Sciences et techniques pour technologie.
- 2GT ou 1<sup>ère</sup> année de LP pour réorientation : saisir les moyennes des notes de 3<sup>ème</sup>.

### **TRANSMISSION DES DOSSIERS : au plus tard le mercredi 8 juin 2011**

Les dossiers complets devront parvenir au plus tard **le mercredi 8 juin 2011** à l'inspection académique du 1<sup>er</sup> vœu (voir annexe 3) ou au SAIO pour les candidats dans un établissement de la Haute-Garonne.

Les gestionnaires modifieront la zone géographique au regard des pièces justificatives (arrêté de mutation, justificatif de domicile...) pour que vos élèves bénéficient d'un traitement à l'identique de ceux de l'académie de Toulouse.

En revanche, les élèves candidats sur une formation existant dans leur académie d'origine et sans déménagement prévu par la famille, ne seront pas considérés comme élèves de l'académie.

- Le dossier est constitué :
  - d'une copie de la fiche récapitulative de saisie,
  - du dossier d'affectation dûment signé par la famille et complété par l'établissement d'origine
  - des pièces justificatives : attestation de domicile ou arrêté de mutation ....
  - d'une copie des bulletins scolaires.

Attention : **Dans le cas où la décision d'orientation serait modifiée suite à la commission d'appel, le chef d'établissement d'origine est tenu d'informer l'IA d'accueil des modifications de la décision et des vœux.**

### **LES RESULTATS DE L'AFFECTATION : à partir du mardi 21 juin 2011**

**A noter** Vous avez la possibilité de consulter les résultats de vos élèves candidats dans l'académie de Toulouse avec l'adresse <http://affelmap.orion.education.fr/affelmap3>

Les élèves admis seront avisés par l'établissement d'accueil. La notification d'affectation porte la mention « affectation sous réserve de conformité avec la décision du chef d'établissement ».

### **LES INSCRIPTIONS :**

**A noter** **L'inscription en lycée sera subordonnée** à la vérification de la conformité entre la décision d'orientation et l'admission prononcée. C'est la fiche de dialogue du 3<sup>ème</sup> trimestre portant la mention de la décision d'orientation du chef d'établissement qui servira de justificatif.

**Les élèves admis devront procéder à leur inscription entre le mercredi 29 juin après-midi et le mardi 5 juillet 2011.** Sans confirmation d'inscription à cette date, le candidat perdra le bénéfice de son affectation et il sera fait appel au suivant sur la liste supplémentaire.

## RECRUTEMENTS PARTICULIERS

**2GT Création Culture-Design** : Il est conseillé aux élèves de formuler des vœux dans les deux établissements.

- Toulouse : Lycée des Arènes,
- Toulouse : Lycée Rive Gauche.

### Sections binationales en vue des baccalauréats ABIBAC, BACHIBAC et ESABAC

La sélection des élèves est effectuée en amont de la saisie AFFELNET. Les élèves admis lors de la commission académique du 31 mai 2011 dans l'une ou l'autre des sections doivent formuler en vœu 1 cette demande. **La saisie est effectuée dans AFFELNET avec les codes vœux spécifiques.**

- **ABIBAC** section franco-allemande
  - LEGT Victor Hugo à Colomiers (31)
  - LEGT Saint Sernin à Toulouse (31)
- **BACHIBAC** section franco-espagnole
  - LEGT le Castella à Pamiers (09)
  - LEGT Victor Hugo à Colomiers (31)
  - LEGT Edmond Rostand à Luchon (31)
  - LEGT Maréchal Lannes à Lectoure (32)
  - LEGT René Bilières à Argelès-Gazost (65)
- **ESABAC** - section franco-italienne
  - LEGT Fermat à Toulouse (31)

**Sections internationales** OIB Anglais au LEGT Victor Hugo à Colomiers et Espagnol au LEGT Saint Sernin à Toulouse.

### Les sportifs des Pôles Espoir - Pôles France :

L'affectation des pôles Espoir et des pôles France est garantie dans les différentes formations par la saisie du bonus SHN par les services gestionnaires après les sélections des différentes fédérations sportives.

Il est indispensable de prévoir des vœux de repli pour assurer une affectation aux élèves qui ne seront pas sélectionnés. Sont concernés les établissements suivants :

- Judo et Rugby (féminin et masculin) au LEGT et LP Jolimont – Toulouse ; 2GT et 2NDPRO proposés dans l'établissement.
- Handball (féminin et masculin) au LEGT R. NAVES -Toulouse : 2GT.
- CREPS au LP R.BONNET à Toulouse pour Systèmes électroniques numériques, EEEEC, ÉDPI.
- Escrime (garçons) au LEGT T. GAUTHIER à Tarbes : 2GT ou vœu LP sur Tarbes.
- Football féminin au LEGT St Exupéry – Blagnac : 2GT

Les sportifs de haut niveau accueillis au LEGT et au LP Bellevue de Toulouse sont sélectionnés par le CREPS après la procédure d'affectation.

**Il est donc obligatoire de saisir des vœux comme tous les élèves en classe de 3<sup>ème</sup> pour garantir une affectation** en cas de non sélection par le CREPS : à savoir 2GT de secteur ou formations

professionnelles de son département. (Les vœux saisis ne peuvent donc pas porter sur cet établissement sauf si l'élève relève de ce secteur en 2GT).

## **2<sup>nd</sup>e professionnelle Conducteur Transport routier marchandises et 1<sup>ère</sup> année de CAP Conducteur livreur de marchandises**

La note de service n° 82 285 du 8 juillet 1982 (BO du 22 juillet 1982) rappelle la nécessité de soumettre à un contrôle médical préalable les élèves qui souhaitent s'orienter vers la formation de conducteur routier et entrer dans une section qui y prépare. Il s'agit en particulier d'éviter que des jeunes admis se voient refuser la possibilité d'obtenir le permis de conduire pour raison médicale

- **LP Jean Baylet à Valence d'Agen (82)** : dates des visites médicales lundi 23 mai, mardi 24 de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30 et mercredi 25 mai de 9H à 12 H.
- **LP Gallieni à Toulouse (31)** : dates des visites médicales : 23, 24, 25, 26 et 30 mai 2011 toute la journée.

Pour être définitivement admis dans cette section, les candidats affectés devront donc produire obligatoirement un certificat médical précisant l'aptitude à la formation de conducteur routier.

## **CAP Agent de sécurité au LP Marie-Louise Dissard-Françoise à Tournefeuille (31)**

Les conditions d'accès à la profession sont strictement réglementées, tant en ce qui concerne l'aptitude physique et la maîtrise de soi que les conditions de moralité.

Pour être définitivement admis dans la section, les candidats affectés devront produire un extrait de casier judiciaire et un certificat médical délivré par le médecin scolaire attestant de l'aptitude du candidat à cette formation (cf. arrêté du 2 mai 2005 précisant les conditions requises pour les métiers de prévention et de sécurité)

## **2NDPRO Conduite et Gestion des Entreprises Hippiques**

La possession du galop 4 ou 5 est nécessaire pour se présenter aux épreuves de niveau organisées dans les deux établissements. Seuls les élèves sélectionnés auront leur candidature saisie dans AFFELNET. Ces élèves doivent prévoir des vœux de repli en cas de non- admission aux tests.

- LP la Cazotte à St Affrique : samedi 14 mai 2011
- LP Valentées à Mirande : mercredi 20 avril et lundi 9 mai 2011

## **2NDPRO à vocation « Marine » : [cirfa.toulouse@marine.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.toulouse@marine.defense.gouv.fr) et [www.devenirmarin.fr](http://www.devenirmarin.fr)**

EEEC marine : LP E. Montel à Colomiers (31) et LP P. Mendés France à Vic en Bigorre (65).

MEI marine : LP E. Montel à Colomiers (31) et LP Borde Basse à Castres (81)

SEN marine : LP E. Montel à Colomiers (31).

Chaque candidat devra suivre une procédure d'affectation valable pour tout accès en 2NDPRO dans l'académie de Toulouse.

**Handicap – Cas médicaux pour les vœux LP** : Les cas d'inaptitudes et de contre-indication seront adressés au médecin conseiller technique de l'IA du 1<sup>er</sup> vœu avant le 8 juin 2011.

## GRILLE DES COEFFICIENTS MATIERES PAR DIPLOME

BAC PRO		FR	MAT H	LV1	PH/ CH	SVT	EPS	Arts	TEC	MUS	LV2	HG
2NDPRO	Accompagnement, soins & services à la personne : • opt. à domicile • opt. en structure	4	3	1	1	2	1	1	1			1
2NDPRO	Accueil, relations clients usagers	5	2	3				1	2		2	
2NDPRO	Aéronautique : opt. mécanicien systèmes avioniques	3	4	2	3				3			
2NDPRO	Aéronautique : opt. mécanicien systèmes cellules	3	4	2	3				3			
2NDPRO	Aménagement et finition du bâtiment	4	3	2	2			2	2			
2NDPRO	Artisanat et Métier d'Art opt. Communication Graphique	4	2	2				4	1			2
2NDPRO	Artisanat et Métier d'Art opt. Marchandisage visuel	4	2	2				4	2			1
2NDPRO	Bio-industries de transformation	2	2	2	3	2		1	3			
2NDPRO	Boucher charcutier traiteur	3	2	2	2		1	2	2			1
2NDPRO	Boulangier pâtissier	3	2	2	2		1	2	2			1
2NDPRO	Commerce	3	4	2				1	2		2	1
2NDPRO	Comptabilité	3	4	2				1	3		1	1
2NDPRO	Conducteur transport routier marchandises	4	2	3	1		1	1			1	2
2NDPRO	• Cuisine • commercialisation et service en restauration	7		2	3			2			1	
2NDPRO	Electrotechnique, Energie et Equipements communicants	3	4	2	3		1		2			
2NDPRO	Esthétique Cosmétique Parfumerie	4	2	2	1	1		2	2			1
2NDPRO	Etude et définition de produits industriels	3	3	2	2		1		4			
2NDPRO	Hygiène et Environnement	3	2	1	3	2	1	1	2			
2NDPRO	Industries de Procédés	3	4	2	3	1			2			
2NDPRO	Interventions sur le Patrimoine Bâti	3	4	2	2			2	2			
2NDPRO	Logistique	4	3	2			2				2	2
2NDPRO	Maintenance des Equipements Industriels	3	3	2	2		1		3		1	
2NDPRO	Maintenance des matériels • option A : agricoles • option B : TP et manutention • option C : Parcs et jardins	3	4	2	2		1		3			
2NDPRO	Maintenance de véhicules automobiles • Voitures particulières • Motocycles • véhicules industriels	3	4	2	2		1		3			

<b>BAC PRO</b>		FR	MAT H	LV1	PH/ CH	SVT	EPS	Arts	TEC	MUS	LV2	HG
2NDPRO	Métiers de la mode vêtements	3	3	2	2			3	2			
2NDPRO	Métiers du cuir option maroquinerie	3	3	2	2			3	2			
2NDPRO	Métiers du pressing et de la blanchisserie	3	3	2	5			1	1			
2NDPRO	Optique lunetterie	3	4	2	3	1		1	1			
2NDPRO	Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	4	3	2	2	1	1		2			
2NDPRO	Ouvrage du bâtiment : métallerie	4	3	2	2	1	1		2			
2NDPRO	Plastiques et composites	3	4	2	3				2			1
2NDPRO	Production Graphique	4	3	2				3	2			1
2NDPRO	Production Imprimée	3	2	2	3		1	2	2			
2NDPRO	Prothèse dentaire	3	2	1	3	2		2	2			
2NDPRO	Réparation en carrosserie	4	3	2	1		1	1	2		1	
2NDPRO	Secrétariat	4	2	3				1	2		2	1
2NDPRO	Service de proximité vie locale	4	2	1	1	1	2	1	2			1
2NDPRO	Systèmes Electroniques Numériques	3	4	2	3				2		1	
2NDPRO	Technicien Aérostructure	3	4	2	3				3			
2NDPRO	Technicien d'études du bâtiment : Assistant en architecture	3	3	1	3			2	3			
2NDPRO	Technicien d'études du bâtiment : Etudes et Economie	4	3	2	3		1		2			
2NDPRO	Technicien Bâtiment : Organisation Réalisation Gros Oeuvre	4	3	2	3		1		2			
2NDPRO	Technicien Constructeur Bois	3	4	2	3		1		2			
2NDPRO	Technicien en chaudronnerie industrielle	3	4	2	2			1	2		1	
2NDPRO	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	3	4	2	3		1		2			
2NDPRO	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	3	4	2	3		1		2			
2NDPRO	Technicien du froid et du conditionnement d'air	3	4	2	3		1		2			
2NDPRO	Technicien de Scierie	4	3	2	3			1			2	
2NDPRO	Technicien d'usinage	3	4	2	2				3			1
2NDPRO	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	4	3	2	2			2	2			
2NDPRO	Technicien Géomètre Topographe	3	4	2	2			2	2			
2NDPRO	Technicien Menuisier Agenceur	4	3	2	3				2		1	
2NDPRO	Technicien Modeleur	3	4	2	3				2		1	
2NDPRO	Technicien Outilleur	3	4	2	2				3			1

<b>BAC PRO</b>		FR	MAT H	LV1	PH/ CH	SVT	EPS	Arts	TEC	MUS	LV2	HG
2NDPRO	Transport	4	3	2			2				2	2
2NDPRO	Travaux Publics	3	4	2	3		1		2			
2NDPRO	Vente	4	3	2			1	1	2		1	1
2DT	Métiers du spectacle opt : techniques de l'habillage	3	2	2	2			4				2

<b>CAP</b>		FR	MAT H	LV1	PH/ CH	SVT	EPS	Arts	TEC	MUS	LV2	HG
CAP	Agent de sécurité	4	2	2	3		4					
CAP	Art et techniques de la bijouterie et de la joaillerie	3	3		1	1		4	2			1
CAP	Arts du bois option : • sculpteur ornementaliste	4	4	1				4	1			1
CAP	Coiffure	4	3	1	2	1		2	1			1
CAP	Composites, plastiques chaudronnés	4	4	1	3		1		2			
CAP	Conducteur livreur de marchandises	4	3	2	1		2	1				2
CAP	Conduite de systèmes industriels	4	4	1	1				4		1	
CAP	Constructeur bois	4	4	1	1		1	1	3			
CAP	Ebéniste	4	4	1	1			4	1			
CAP	Employé de vente spécialisé opt D : librairie, papeterie, presse	4	3	2				2				2
CAP	Employé technique de laboratoire	3	4	2	2	3			1			
CAP	Esthétique cosmétique parfumerie	5	2	1	1	1	1	2	2			1
CAP	Ferronnier	4	3	1			2	3	1			1
CAP	Fleuriste	3	3	2	1	1		3	1		1	
CAP	Mécanicien Cellules d'aéronefs	3	4	2	3				3			
CAP	Mécanicien conducteur scieries et indus mécaniques du bois	4	4	1	1		1	1	3			
CAP	Orthoprothésiste	3	4	1	2	2	1		2			
CAP	Sérigraphie industrielle	3	4	1			1	4	2			
CAP	Tapissier d'ameublement • en décor • en siège	4	4	1	1			4	1			

<b>CAP PRIORITAIRES</b>		FR	MAT H	LV1	PH/ CH	SVT	EPS	Arts	TEC	MUS	LV2	HG
CAP PRIO	Agent de la qualité de l'eau	4	4	1	1	1			3			1
CAP PRIO	Agent d'entreposage et de messagerie	4	3	2			3		1			2
CAP PRIO	Agent polyvalent de restauration	4	3	2	1	1	1	1	2			

CAP PRIORITAIRES		FR	MAT H	LV1	PH/C H	SV T	EP S	Arts	TEC	MUS	LV2	HG
CAP PRIO	Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	4	4	1	1	1	1	1	2			
CAP PRIO	Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse	4	4	1	1		1	1	3			
CAP PRIO	Charpentier bois	4	4	1	2		1	1	2			
CAP PRIO	Couvreur	4	4	1	2		1	1	2			
CAP PRIO	Cuisine	6	3	2		1	1	2				
CAP PRIO	Employé de commerce multi - spécialités	4	3	2			1	2	1			2
CAP PRIO	Employé de vente spécialisé opt • A - produits alimentaires • B - produits d'équipement courant • C – services à la clientèle	4	3	2			1	2	1			2
CAP PRIO	Installateur sanitaire	4	4	1	1		1	1	3			
CAP PRIO	Installateur thermique	4	4	1	1		1	1	3			
CAP PRIO	Maçon	4	4	1	1		2		3			
CAP PRIO	Maintenance des matériels opt : • TP & manutention • parcs et jardins • agricoles	4	4	1	1		1		3			1
CAP PRIO	Maintenance des véhicules automobiles opt. • Véhicules particuliers • Véhicules industriels • motocycles	4	4	1	1		1		3			1
CAP PRIO	Menuisier installateur	4	4	1	1		1	1	3			
CAP PRIO	Métiers du pressing	3	3	2	3			2	2			
CAP PRIO	Peintre applicateur de revêtements	4	3	1	1		1	2	3			
CAP PRIO	Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	3	4	2	3			1	2			
CAP PRIO	Réalisation en chaudronnerie industrielle	4	4	1	2		1	1	1			1
CAP PRIO	Restaurant	4	3	3			1	2				2
CAP PRIO	Réparation des carrosseries	4	3	1	2		1	2	2			
CAP PRIO	Sellerie générale	4	4	1			2	2	2			
CAP PRIO	Sellier harnacheur	2	2				3	4	4			
CAP PRIO	Serrurier métallier	3	4	1	1		2	1	3			
CAP PRIO	Services en brasserie café	4	3	3			1	2				2
CAP PRIO	Services hôteliers	7		3			1	2				2
CAP PRIO	Vendeur magasinier pièces rechange et équipements auto	4	3	2			1		3			2

## COEFFICIENTS MATIERES PAR DIPLOMES AGRICOLES

BAC PRO AGRI /CAPA		FR	MA	LV1	PH CH	SVT	EPS	Arts	TEC	MUS	LV2	HG
<b>2NDPRO services aux personnes et aux territoires</b>		3	2	1	1	3	2	1	1			1
<b>2NDPRO Alimentation-Bio industries-Laboratoire</b>												
• Bio Industries de Transformation		2	3	1	3	3	1		1			1
• Laboratoire		2	3	1	3	3	1		1			1
<b>2NDPRO Conseil Vente</b>												
• Technicien conseil vente en animalerie		3	2	1	1	3	2	1	1			1
• Technicien vente et conseil qualité produits alimentaires		3	2	1	1	3	2	1	1			1
<b>2NDPRO Maintenance des véhicules et matériels</b>		3	4	2	2		1		3			
<b>2NDPRO Nature- Jardin- Paysage- Forêt</b>												
• Travaux paysagers		2	2	2	1	2	1	1	2		1	1
• Gestion et conduite des chantiers forestiers		2	2	2		3	2		3			1
• Travaux gestion environnement		2	3	1		3	2		3			1
<b>2NDPRO Productions animales</b>												
• * Conduite et gestion des entreprises hippiques (tests)		2	2	2	1	2	3		1		1	1
• Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Systèmes à dominante élevage		2	2	2	1	2	2		2		1	1
• Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Elevage et valorisation du cheval		2	2	2	1	2	2		2		1	1
• Conduite et gestion de l'élevage canin et félin		2	2	2	1	2	2		2		1	1
<b>2NDPRO Productions végétales agroéquipements</b>												
• Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Systèmes à dominante cultures		2	2	2	1	2	2		2		1	1
• Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Vigne et vin		2	2	2	1	2	2		2		1	1
• Productions horticoles/Production florales et légumières		3	3	1		2	1	1	3			1
• Agroéquipements		2	2	2	3	1	1		2		1	1
<b>CAPA</b>	Maréchalerie	2	2	2	1	2	3		1		1	1
<b>CAP AGRICOLES PRIORITAIRES</b>												
CAPA PRIO	Productions horticoles • prod. florales et légumières	3	3	1	1	3	1	1	1			1
CAPA PRIO	Sellier harnacheur	2	2				3	4	4			
CAPA PRIO	Services en Milieu Rural	3	3	1		2	2		3			1
CAPA PRIO	Travaux Paysagers	3	3	1	1	3	1	1	1			1

## SECTIONS LP A RECRUTEMENT DEPARTEMENTAL

Le recrutement dans les sections de LP est départemental lorsque la spécialité existe dans tous les départements de l'académie. Les élèves bénéficient du bonus « rapprochement établissement » qui privilégie l'affectation des élèves dans les LP de leur département d'origine.

**Dans le cas inverse, les formations professionnelles sont à recrutement académique ou à recrutement élargi aux académies limitrophes.**

Sections à recrutement départemental
2NDPRO ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE
2NDPRO ACCUEIL, RELATION CLIENTS USAGERS
2NDPRO COMMERCE
2NDPRO COMPTABILITE
2NDPRO CUISINE ET COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION
2NDPRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS
2NDPRO MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS
2NDPRO MAINTENANCE VEHICULES AUTO : OPTION VOITURES PARTICULIERS
2NDPRO SECRETARIAT
2NDPRO TECHNICIEN INSTALLATION SYSTEMES ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE
2NDPRO TECHNICIEN D'USINAGE
CAPPRIO CUISINE

## 2GT A RECRUTEMENT ACADEMIQUE

Libellé court	Enseignements	Recrutement
<b>2-HOT</b>	2de vers Bac Hôtellerie	académie
<b>CCDES</b>	Création et culture design	académie
<b>EAEDD</b>	Ecologie Agronomie Territoire Dévpt Durable	académie
<b>LV3</b>	Langue vivante 3 (3h) - Hébreu – Japonais	académie

- Voir consignes de l'inspection académique pour les autres enseignements d'exploration.

## SERVICES DEPARTEMENTAUX

<b>Inspection académique de l'Ariège</b> <b>7 rue du lieutenant Paul Delpech– BP40077</b> <b>09008 FOIX CEDEX</b>	Tél : 05.67.76.52.49 Fax : 05.67.76.52.00 ia09dosaff@ac-toulouse.fr
<b>Inspection académique de l'Aveyron</b> <b>18, rue Séguret Saincric –BP3117</b> <b>12031 RODEZ CEDEX 09</b>	Tél : 05.67.76.53.82 Fax : 05.67.76.53.48 marie.gerdessus@ac-toulouse.fr
<b>SAIO - Rectorat de Toulouse</b> <b>58 allées Jean Jaurès</b> <b>31000 Toulouse</b>	Tél : 05 61.17.80.34 Fax : 05. 67 17 81 71 mray2@ac-toulouse.fr
<b>Inspection académique du Gers</b> <b>7 bis rue Gambetta</b> <b>32000 AUCH</b>	Tél : 05 67 76 51 12 Fax : 05.67.76.51.97 divsco32@ac-toulouse.fr
<b>Inspection académique du Lot</b> <b>- Cité Administrative</b> <b>1, quai Cavaignac – BP 286</b> <b>46009 CAHORS CEDEX 09</b>	Tél : 05.67.76.55.17 Fax : 05.67.76.54.73 orient46@ac-toulouse.fr
<b>Inspection académique des Hautes-Pyrénées</b> <b>13, rue Georges Magnoac - BP 1630</b> <b>65016 TARBES CEDEX</b>	Tél : 05.67.76.57.00 Fax : 05.67.76.56.01 ce.ia65affect@ac-toulouse.fr
<b>Inspection académique du Tarn</b> <b>Cité Administrative</b> <b>3, rue du Général Giraud</b> <b>81013 ALBI CEDEX 9</b>	Tél : 05.67.76.58.09 Fax : 05.67.76.57.54 la81-orientation@ac-toulouse.fr
<b>Inspection académique du Tarn et Garonne</b> <b>12 av. Ch. De Gaulle</b> <b>82017 MONTAUBAN Cedex</b>	Tél. 05.61.17.76.12 Fax : 05.61.17.73.58 dee2.ia82@ac-toulouse.fr

	<h2 style="margin: 0;">DEMANDE D'AFFECTATION DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE</h2> <p style="margin: 0;">en 2<sup>nde</sup>GT – 2<sup>nde</sup>PRO – 1<sup>ère</sup> année de CAP dans un établissement public</p>	Cachet et n° établissement  <table border="1" style="width: 100%; height: 40px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> <td style="width: 10%; height: 15px;"></td> </tr> </table>										

### A COMPLETER PAR LA FAMILLE

NOM : _____ PRENOM : _____ DATE DE NAISSANCE : _____ <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL : _____ ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ N° de téléphone : _____	<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> générale <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> module DP6H <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> SEGPA <input type="checkbox"/> DIMA <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> générale et technologique <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> professionnelle <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année de CAP <input type="checkbox"/> UPI <input type="checkbox"/> Autres
--	--

EN CAS DE DEMENAGEMENT PREVU d'ici la rentrée scolaire, indiquez la nouvelle adresse :

VŒUX D'AFFECTATION				LV1 :			LV2 :		
ordre des vœux	2GT ou spécifique	2 <sup>nde</sup> PRO ou 1 <sup>ère</sup> année CAP	Etablissement(s) demandé(s)	Régime			Code vœu Réservé à l'établissement		
	Enseignements d'exploration	Spécialité(s) à préciser		+	Ex	Int			
1	EEx1 : EEx2 : EEx3 :								
2	EEx1 EEx2 EEx3								
3	EEx1 EEx2 EEx3								
4									

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature des parents  
ou du représentant légal de l'élève

### A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

RESULTATS SCOLAIRES DE LA CLASSE DE 3 <sup>ème</sup> : moyenne des 3 trimestres arrondie au 1/2 point supérieur										
Français	Maths	LV1	Ph.Chimie	SVT	EPS	Arts Pla	Techno	LV2	Musique	Hist-Géo

### AVIS DE L'EQUIPE EDUCATIVE POUR CHAQUE VŒU LP /LPA

	A - Très favorable - 500 points	B - Assez favorable - 300 points	C – Réservé - 100 points
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			
Vœu 4			

### AVIS MEDICAL

- RAS                       Elève n'ayant pas bénéficié d'une visite médicale  
 Elève relevant d'un handicap reconnu par la MDPH\*  
 En cas de contre -indication ou d'indication médicale : le dossier médical et la copie des vœux formulés sont transmis au médecin départemental